

BIENVENUE SUR NOTRE PARC ACROBATIQUE EN HAUTEUR

REGLEMENT INTERIEUR

Pour votre sécurité et pour passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer d'arbres en arbres, à plusieurs mètres du sol de façon totalement autonome, constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations.

1/ Etre en **bonne forme physique, sans ostéoporose ni problèmes cardiaques**, et ne pas avoir consommé de produits pouvant altérer votre comportement (alcool, drogue, médicament, etc.) Etre également en **bonne forme morale et non sujet au vertige**.

2/ Suivre **le briefing et le parcours d'initiation** qui vous seront dispensés et respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront données, en tout premier lieu **le double assurage**.

3/ Utiliser scrupuleusement **vos équipements de protection individuelle**. Adopter une tenue sportive en rapport avec l'activité, en particulière des chaussures de sport à crampons (voir plus de détails sur la tenue conseillée dans « consignes de sécurité »).

4/ Prendre conseil ou à faire appel à **nos opérateurs pour toute question ou difficulté**.

En pratiquant cette activité à risque, vous nous autorisez à :

- Fermer le parcours en cas de mauvaises conditions météorologiques
- Exclure toute personne dont le comportement présenterait un risque pour les autres et/ou pour lui-même
- Refuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires ou présentant une tenue inadaptée.

En acquittant votre droit d'entrée, vous reconnaissez expressément avoir pris connaissance des présentes et les accepter dans leur totalité.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité proposée est une activité en pratique autonome qui implique le respect d'un certain nombre de consignes de sécurité.

1. **Activité non encadrée**, sans accompagnement continu du participant, se déroulant en milieu aseptisé, accessible facilement par véhicule, avec moyens de communication immédiats avec les organismes de secours.
2. **Ateliers mis à disposition**, mais soumis à des restrictions d'usage, à des règles de fonctionnement de sécurité.
3. **Instructions préliminaires**, avec formation sur les gestes de base en matière d'auto assurage.
4. **Surveillance** de l'activité.
5. **Intervention à 4 niveaux** : Rappel des consignes / Aide à personne en difficulté / Evacuation / Intervention de 1^{er} secours

CONSIGNES DE SECURITE

Les pratiquants s'engagent à appliquer sans restriction les consignes de sécurité énoncées ci-dessous, lors du briefing d'initiation et par le personnel de surveillance durant toute l'activité et pendant toute la durée de présence sur le site.

- Initiation obligatoire, même pour les personnes ayant déjà pratiqué sur d'autres parcs.
- Double assurage obligatoire tout au long des parcours et sur l'ensemble des ateliers
- Attention aux cheveux longs (à attacher) et tout autre accessoire pouvant s'accrocher (foulard, bijou, capuche ...) ou tomber pendant l'évolution dans les arbres (lunettes, clés, portefeuille ...)
- Interdiction de stationner ou circuler sous les activités et les plates-formes.
- Interdiction de fumer.

LIMITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

- L'accès au parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé à la clientèle du parc ayant acquitté un droit d'entrée. L'accès au parcours est strictement interdit ne dehors de ces horaires d'ouverture.
- Le parcours est interdit aux mineurs non accompagnés d'adultes (parent, responsable majeur, etc)
- L'accès au parcours est réservé aux personnes n'ayant éprouvé aucune difficulté sur le parcours d'initiation
- L'accès au parcours est réservé aux personnes mesurant plus de 1,40 m et pesant moins de 110 kilos.
- Seules 3 personnes maximum peuvent stationner sur une même plate-forme à l'exception des tyroliennes.
- 1 seule personne à la fois doit être présente sur les tyroliennes : il faut impérativement attendre que la personne précédente ait enlevé son matériel du câble avant de se lancer sur la tyrolienne.

Les opérateurs se réservent le droit d'exclure - sans indemnité ni remboursement - toute personne présente dans l'enceinte de leur activité et ne respectant pas les consignes ou restrictions ci-dessus.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES INDIVIDUELLES

- Toute personne présente sur le parcours est réputée avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident.
- La participation des mineurs se fait sous la responsabilité des parents ou responsables majeurs qui s'engagent à les surveiller tout au long des parcours, que ceux-ci accompagnent ou non le mineur sur le parcours.

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le personnel d'Acro'Park est identifiable par ses vêtements et, le cas échéant, par le port d'un sac de secours. Il est titulaire d'un certificat de qualification professionnelle, délivré par organisme agréé (CQP OPAH).

La qualification professionnelle d'Opérateur de parcours Acrobatique, lui confère les fonctions suivantes :

- Apporter les informations nécessaires à la bonne utilisation du matériel et des ateliers pour les pratiquants
- Vérifier le bon équipement des pratiquants
- Evaluer l'aptitude à évoluer en autonomie lors d'un parcours test en hauteur
- Veiller au respect des consignes de sécurité
- Donner l'alerte à l'intervenant en hauteur en cas de nécessité

La liste du personnel est affichée à l'accueil du parc.